

**COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE  
DE PARIS.**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

**DES ACTIONNAIRES**

**DU 27 JUILLET 1849.**

**COMPTE RENDU** *présenté, au nom du Conseil d'Administration du Comptoir,*  
*par M. Hipp. BIESTA, Directeur.*

# COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE.

## DIRECTION.

MM. Hipp. BIESTA, directeur.  
A. PINARD, sous-directeur.  
CHANDENIER, secrétaire général.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION.

MM. André (Louis), manufacturier, membre du Conseil général des Manufactures.	MM. Langlois, libraire-éditeur, de la maison Langlois et Leclercq.
Boissaye, négociant, de la maison Boissaye, Francœur et C <sup>ie</sup> .	Laveissière (J.-F.), négociant, de la maison J.-J. Laveissière et fils.
Brassac, négociant, de la maison Brassac, Chaise-martin-Hoessner.	Le Villain (E.), négociant, de la maison Le Villain frères.
Callou (G.), entrepreneur de bâtiments, membre du Conseil des Prud'hommes.	Melon (E.), négociant.
Cohin aîné, négociant, de la maison Cohin et C <sup>ie</sup> .	Niel (Prosper), négociant.
Du Bochet (Vincent), négociant, administrateur du Chemin de fer de Strasbourg.	Ogerau (Frédéric), négociant, membre du Conseil général des Manufactures.
Gillet, fils aîné, banquier.	Pagnerre, éditeur, ancien directeur du Comptoir.
	Sommier, négociant.

## DÉLÉGUÉS DE LA VILLE DE PARIS.

MM. Chevalier, membre du Conseil départemental et municipal.  
Riant, id.  
Say (Horace), id.

## CONSEIL D'ESCOMPTE.

MM. Allain-Niquet, cuirs.	MM. Joly aîné, eaux-de-vie.
Aschermann, chapellerie.	Lacasse, entrepreneur de charpente.
Baillière, librairie.	Lainé, épicerie.
Blazy, quincaillerie.	Lambert, entrepreneur.
Barbier (Eug.), bois de construction.	Launay-Hautin, cristaux.
Boch, bois à brûler.	Lebel, bois de charpente.
Bonnevie, laines filées et tissées.	Lecou, libraire.
Calla fils, fondeur.	Ledagre, joaillier.
Cavaré (Virgile), draperie.	Leduc, chapeaux de paille.
Cerceuil, couleurs.	Leduc (E.), quincaillerie.
Christofle (Ch.), orfèvrerie.	Lemoine, cuirs.
Claudon (G.), vins.	Legendre, bois de construction.
Cléry, bois à brûler.	Letellier, tissus.
Courtois, châles.	Loridan (Henri), mérinos.
De Clermont (Othon), chapellerie.	Lucy-Sédillot, calicots.
Dehaynin (Gabriel), charbons de terre.	Mandrou (G.), draperie.
Delalen (C.), de Bercy, vins.	Mauguin (Edouard), laines filées.
Didot (Hyacinthe), imprimerie.	Monpelas, parfumerie.
Dubuy, bonneterie.	Outin (J.-P.), draperie.
Ducel (J.-J.), fontes.	Pellou (J.), de Bercy, vins.
Duchemin, commissionnaire en march.	Planche, châles.
Evette aîné, charbons de terre.	Plançon, draperie.
Galichon, vins.	Riverin, épicerie.
Gautier (L.), taillanderie.	Saillofest, métaux.
Gervais, quincaillerie.	Salmon (Auguste), fers.
Gillou fils, papiers peints.	Sangnier (Amédée), tissus de coton.
Girardeau (Etienne), tissus imprimés.	Tavernier, soieries.
Grenard, papiers en gros.	Télu, bois à brûler.
Griffe, de Bercy, vins.	Thibaut (Germain), tissus imprimés.
Guerry, cuirs.	Thouvenin fils, couleurs.
Hautoy, entrepreneur.	Thuilot, entrepreneur de menuiserie.
Houzé fils, escompteur.	Truelle, produits chimiques.
Jeanti jeune, épicerie.	

## CONSEIL JUDICIAIRE.

MM. Billault, avocat.	Lefebvre, avoué de 1 <sup>re</sup> instance.
Esnée, notaire.	Schayé, agréé.
Péan, avoué à la Cour d'Appel.	Drion, huissier.

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DU

# COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE

DU 27 JUILLET 1849.

# COMPTE RENDU.

MESSIEURS,

Dans votre séance du 19 septembre dernier, vous avez modifié les articles 21 et 25 de vos Statuts sociaux de la manière suivante :

« Article 21. Le compte des opérations du Comptoir est arrêté le 30 juin de chaque année, par le Conseil d'Administration, présenté en son nom par le Directeur à l'Assemblée générale ordinaire des Actionnaires. Il est imprimé et remis au Ministre des Finances, au Ministre du Commerce, au Préfet de la Seine, à la Chambre de Commerce, au Tribunal de Commerce. et à chacun des Membres de l'Assemblée générale.

« Article 25. L'Assemblée générale se réunit une fois par an, dans le courant du mois de juillet. Elle est convoquée et présidée par le Directeur. Les deux plus forts Actionnaires présents remplissent les fonctions de Scrutateurs; le Bureau désigne le Secrétaire. »

Ces modifications ont été soumises, pour leur exécution, au consentement de la Ville et à la sanction de l'État; M. le Ministre des Finances et M. le Préfet de la Seine ont signé avec la Direction et le Conseil d'Administration

l'acte constatant ces modifications, qui a été réalisé devant M<sup>e</sup> Esnée, notaire à Paris, les 6, 10, 25 et 26 octobre, 8 et 22 novembre 1848.

D'une autre part, l'article 15 des Statuts est ainsi conçu :

« Les Administrateurs sont renouvelés par tiers chaque année. Ils sont « rééligibles. Les membres sortant les deux premières années sont indiqués « par le sort. »

C'est conformément à ces dispositions que vous êtes convoqués aujourd'hui en Assemblée générale ordinaire.

Nous vous présenterons d'abord le compte des opérations du Comptoir depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1848 jusqu'au 30 juin 1849. Ensuite, vous serez appelés à procéder à l'élection des cinq membres du Conseil d'Administration sortis par le sort.

## PREMIÈRE PARTIE.

COMPTE RENDU DES OPÉRATIONS DEPUIS LE 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 1848  
JUSQU'AU 30 JUIN 1849.

### CAPITAL SOCIAL, OPÉRATIONS DU COMPTOIR.

#### CHAPITRE I<sup>er</sup>.

##### CAPITAL SOCIAL.

Au 31 août dernier, le capital du Comptoir s'élevait, pour les Actions réalisées à.....	3,760,902 fr. 35 c.
Et le solde des retenues à convertir en Actions, à..	290,901 88
Ensemble.....	4,051,804 23
Auxquels ont été ajoutés pour Actions souscrites et non encore payées.....	341,097 65
Ensemble.....	4,392,901 fr. 88 c.

Cette position a subi de légères modifications. Les affaires n'ont pas été assez prospères pour qu'il ait été possible d'espérer le placement de nouvelles Actions, dont l'émission n'était pas, heureusement, nécessaire à la marche du Comptoir.

Quelques souscriptions ont été annulées par le Conseil d'Administration, par suite de la faillite ou de la mauvaise position de plusieurs souscripteurs.

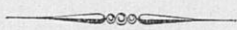
Quelques nouveaux souscripteurs, au contraire, sont venus offrir leur con-

cours, et le capital du Comptoir, ainsi que vous le verrez, Messieurs, par le Tableau n° 1, présente à ce jour la situation suivante :

Le capital s'élève, pour les Actions réalisées au 30 juin dernier, à.....	4,019,202 fr. 30 c.
Et pour le solde des retenues à convertir en Actions, à.....	123,860 95
Ensemble.....	4,143,063 fr. 25 c.
Auxquels il convient d'ajouter, pour Actions souscrites et non encore libérées.....	248,147 70
TOTAL du Capital souscrit au 30 juin 1849.....	4,391,210 fr. 95 c.

Pour faciliter la conversion en Actions des sommes provenant des retenues faites sur les bordereaux, le Conseil d'Administration, dans sa séance du 11 décembre 1848, considérant qu'il existait alors une somme de 260,000 fr. environ qui ne pouvait être convertie en Actions, aucun des comptes n'étant créateur d'une somme suffisante pour compléter une Action de 500 fr., a décidé la création de dixièmes d'Action. Ces dixièmes sont d'une valeur de 50 francs chaque, productifs des mêmes dividendes que les Actions elles-mêmes, et peuvent être échangés contre une Action définitive, lorsque dix récépissés de dixièmes sont présentés par un même porteur.

Cette mesure a reçu en partie son exécution, et 1867 dixièmes, représentant une somme de 93,350 francs, ont été déjà délivrés. Nous espérons par ce moyen régulariser promptement le compte des retenues, qui est encore créateur, ainsi que vous l'avez vu plus haut, d'une somme de 123,860 fr. 95 c.



## CHAPITRE II.

### OPÉRATIONS DU COMPTOIR.

#### PREMIÈRE SECTION.

#### ESCOMPTE SUR PARIS ET SUR LES DÉPARTEMENTS; RECOUVREMENTS SUR LA PROVINCE; ESCOMPTE SUR L'ÉTRANGER.

##### § 1<sup>er</sup>. ESCOMPTE SUR PARIS ET SUR LES DÉPARTEMENTS.

Ces escomptes forment trois divisions principales, savoir :

- 1° Escompte des Effets à deux signatures au moins sur Paris et sur les Départements;
- 2° Escompte des Effets sur Paris à une seule signature, souscrits à l'ordre du Comptoir et accompagnés de récépissés de marchandises;
- 3° Escompte des Effets sur Paris à deux signatures au moins, présentés par les Sous-Comptoirs de garantie.

##### *1° Escompte des Effets à deux signatures au moins sur Paris et sur les Départements.*

Le nombre des Effets admis à l'escompte, ayant deux signatures au moins, sur Paris et sur les Départements, a été de 120,034. Le montant de ces mêmes Effets a été de 73,781,534 fr. 17 c.

La moyenne des escomptes de cette nature a été, par jour, pour 258 jours, de 285,974 fr. 95 c. .

Et l'importance moyenne de chaque Effet a été de 614 fr. 67 c.

Le nombre des Effets de cette catégorie admis pendant la première période des opérations du Comptoir, c'est-à-dire du 18 mars 1848 au 31 août suivant, avait été de 116,487 pour une somme de 80,378,326 fr. 26 c.

La diminution subie par cette catégorie de nos opérations ne s'explique malheureusement que trop par la stagnation des transactions commerciales, et plus que jamais nous pouvons affirmer ce que nous vous disions dans notre dernier Rapport : Ce n'est pas le Comptoir qui a manqué aux affaires, ce sont les affaires qui ont manqué au Comptoir.

Cependant, le Conseil d'Administration, dans son vif désir de prêter au commerce le concours le plus large, a successivement abaissé le taux des escomptes. Ainsi, à la naissance du Comptoir, le taux de l'escompte était fixé pour toutes les valeurs à 6 p. 0/0, indépendamment d'une retenue de 5 p. 0/0 à convertir en Actions.

Dans sa séance du 12 mai 1848, le Conseil d'Administration décidait qu'à partir du 16 mai la retenue serait désormais réduite sur les bordereaux à 1 p. 0/0.

Dans la séance du 3 juillet 1848, il décidait qu'à dater du 6 juillet il ne serait plus fait aucune retenue sur les bordereaux présentés à l'escompte.

Le 12 mars 1849, il décidait que les valeurs timbrées sur Paris seraient reçues à l'escompte jusqu'à 105 jours d'échéance, et les valeurs sur la province jusqu'à 60 jours.

Enfin, il autorisait l'ouverture à Paris de comptes courants d'escompte à raison de 5 p. 0/0 l'an.

Au début de ses opérations, le Comptoir dut se borner à faire le recouvrement des Effets sur province, que la faiblesse de son capital ne lui permettait pas encore d'escompter.

Le 24 août 1848, M. le Ministre des Finances ayant effectué dans la caisse du Comptoir un nouveau prêt subventionnel de 1 million de francs, le Comptoir prit à l'escompte des valeurs de province, ayant moins de 30 jours d'échéance, à compter du 5 septembre suivant.

Le nouveau versement de 1 million, fait au même titre par M. le Ministre des Finances, dans le courant des mois d'octobre et de novembre, a permis au Conseil d'Administration d'étendre jusqu'à 45 jours l'échéance des Effets sur la province présentés à l'escompte, et de réduire le tarif des changes.

Enfin, le 1<sup>er</sup> avril 1849, ce maximum d'échéance fut prolongé jusqu'à 60 jours, et le tarif subit encore des réductions importantes.

*2<sup>o</sup> Escompte des Effets sur Paris, à une seule signature, souscrits à l'ordre du Comptoir et accompagnés de Récépissés de Marchandises.*

Le nombre des Effets accompagnés de récépissés de dépôts de marchandises, faits dans les magasins généraux de l'Etat, conformément aux décrets des 21 et 26 mars 1848, s'est élevé à 2061 Effets pour une importance de 6,874,428 fr. 88 c., ainsi que cela résulte du Tableau n<sup>o</sup> 3, dans lequel nous indiquons comment se répartissent les avances entre les diverses industries, divisées en huit catégories.

Dans notre dernier Rapport, le nombre de ces Effets s'était élevé à 2,014, pour une somme de 6,924,266 fr. 42 c.

Dans le but de faciliter au commerce de Paris cette voie toute nouvelle de crédit, le Conseil d'Administration, depuis le 1<sup>er</sup> mai dernier, a réduit de 6 à 5 p. 0/0 le taux de l'escompte sur les warrants ou récépissés de marchandises.

De plus, par suite de dispositions arrêtées avec l'administration des Magasins publics, il a obtenu en faveur des déposants des réductions notables dans les frais de magasinage et de manutention.

Enfin, il s'est entendu avec les différentes Compagnies d'Assurances pour qu'un bureau spécial continuât d'exister à côté du bureau établi à l'Entrepôt réel des Douanes par la Banque de France et le Comptoir National.

*3<sup>o</sup> Escompte des Effets sur Paris, à deux signatures au moins, présentés par les Sous-Comptoirs de garantie.*

Il résulte du Tableau n<sup>o</sup> 4 que le nombre des Effets présentés par les Sous-Comptoirs et admis à l'escompte a été de 2453 Effets, pour une somme de 17,618,324 fr. 55 c.

Dans notre dernier Rapport, le nombre de ces mêmes Effets n'avait été que de 1024, formant une somme de 5,822,994 fr. 83 c.

L'augmentation considérable de cette catégorie d'Effets prouve l'utilité de

l'institution des Sous-Comptoirs de garantie, et nous sommes convaincus que, lors de la reprise des affaires, les rapports du Comptoir National avec les Sous-Comptoirs se développeront encore considérablement.

Dans ce but, le Conseil d'Administration a réduit à 5 p. 0/0 l'escompte perçu par le Comptoir, vis-à-vis des Sous-Comptoirs, pour les valeurs reposant sur un nantissement de marchandises.

§ 2. RECouvreMENTS SUR LA PROVINCE.

La stricte observation des Statuts, n'autorisant l'escompte que des valeurs à deux signatures au moins, nous a obligés à ne prendre qu'à l'encaissement tous les mandats tirés par les maisons de Paris sur leurs clients de province

Le nombre d'Effets de cette nature remis en recouvrement au Comptoir s'est élevé à 64,858, pour une somme de 12,788,143 fr. 63 c. (Tableau n° 5.)

§ 3. ESCOMPTE SUR L'ÉTRANGER.

Dans votre séance du 19 septembre dernier, vous avez étendu la faculté d'escompte aux valeurs sur l'étranger; le nombre des Effets de cette catégorie escomptés par le Comptoir s'est élevé à 224 Effets, pour une somme de 1,055,385 fr. 70 c. (Tableau n° 6.)

Nous pensons que, malgré les avis donnés au commerce, par la voie des journaux, sur la faculté d'escompter des valeurs sur l'étranger, un grand nombre de négociants n'ont pas cru pouvoir s'adresser au Comptoir pour cette nature d'opérations. Il est probable que cette partie de nos escomptes prendra dans l'avenir un plus grand développement.

DEUXIÈME SECTION.

RÉESCOMPTE A LA BANQUE DE FRANCE ET ENVOIS EN RECouvreMENT DES VALEURS SUR LA PROVINCE.

§ 1<sup>er</sup>. RÉESCOMPTE A LA BANQUE DE FRANCE.

Nos escomptes à la Banque de France se sont élevés, du 1<sup>er</sup> septembre 1848 au 30 juin 1849, à la somme de 47,188,055 fr. 35 c., en 53,712 Effets. (Tableau n° 7.)

Le montant des intérêts qui lui ont été bonifiés s'est élevé à 224,688 fr. 80 c.

La moyenne par jour des réescomptes a été de 182,899 fr. 44 c.

§ 2. ENVOIS EN RECouvreMENT DES VALEURS SUR LA PROVINCE.

Le nombre des Effets envoyés en recouvrement s'est élevé à 96,352, dont le montant a été de 21,352,378 fr. 20 c., sur lesquels 77,025 Effets, formant 14,977,529 fr. 83 c., proviennent des clients de Paris, et 19,327 Effets, formant 6,374,848 fr. 37 c., ont été reçus des correspondants de province. (Tableau n° 8.)

Ces envois ont été répartis de la manière suivante :

36,380 représentant Fr. 7,722,870, 15 aux Comptoirs nationaux;	
59,972	13,629,508, 05 aux Correspondants divers.
96,352 Effets	21,352,378 20 Somme égale (1).

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES ESCOMPTE.

Le Résumé des diverses opérations du Comptoir présente les résultats suivants, d'une part :

La somme totale des Effets de toute nature escomptés, du 1<sup>er</sup> septembre 1848 au 30 juin 1849 (Tableau n° 9), a été de 124,548 Effets 98,274,287 f. 60 c.;

Celle des Effets reçus à l'encaissement		
sur la province, de (Tableau n° 5) . . . . .	64,858	12,788,143 63
Et celle des Effets escomptés sur l'étranger de (Tableau n° 6) . . . . .		
	224	1,055,385 70

Total : Effets . . . . . 189,630 Fr. 112,117,816 93 c.

(1) Indépendamment d'une somme de Fr. 3,285,053 67 c. en 1247 Effets, sur les villes où la Banque de France a une succursale, et qui ont été réescomptés à la Banque.

D'autre part :

Les Effets réescomptés à la Banque de France se sont élevés à (Tableau n° 7)..... 53,712 Effets p. Fr. 47,188,055 35 c.

Et ceux sur Province envoyés en recouvrement à (Tableau n° 8)... 96,352 21,352,378 20 c.

Nous indiquons au Tableau n° 9 dans quelle proportion se répartit la totalité des Effets escomptés entre les diverses industries, que nous avons divisées, comme dans notre précédent Rapport, en douze catégories.

PORTEFEUILLE (Tableau n° 10).

Le solde des Portefeuilles réunis de Paris et de la Province s'élevait au 31 août dernier à..... 6,576 Effets p. Fr. 7,468,059 44 c.;

Il est entré dans les différents Portefeuilles, pendant la période du 1<sup>er</sup> septembre 1848 au 30 juin 1849.....

.....	189,630		412,117,816 93
Ensemble, Effets...	496,206	Fr.	419,585,876 37
Il est sorti pendant cette période	190,629		108,132,120 54

Le solde des valeurs en Portefeuille au 30 juin 1849 est de... 5,577 Effets p. Fr. 41,453,755 83 c.

Mais, pour connaître le chiffre total des risques au 30 juin 1849, il convient d'ajouter le montant des valeurs en cours d'échéance, réescomptées soit à la Banque de France, soit à divers, qui s'élève à..... Fr. 6,611,773 87

En sorte que le chiffre des valeurs en cours d'échéance se trouvant soit dans nos portefeuilles, soit entre les mains de nos cessionnaires, est de..... Fr. 18,065,529 70 c.

En comparant le chiffre de notre Portefeuille avec celui des valeurs sur Paris de la Banque de France, au 30 juin 1849, qui est de 46,519,415 fr. 99 c., nous avons la certitude que le Comptoir a largement ouvert les ressources du crédit à tous ceux qui les lui ont demandées, et nous pouvons avoir le légitime espoir que, les affaires commerciales reprenant leur essor, les opérations du Comptoir se développeront notablement.

COMPTES COURANTS DE DÉPÔTS

PRODUCTIFS D'INTÉRÊTS A 4 POUR 100.

Dans le but d'offrir les plus grands avantages au commerce et à l'industrie, le Conseil d'Administration a donné à ses clients, sous forme d'ouverture de Comptes de Dépôt, la faculté de verser des sommes en compte courant, produisant 4 p. 0/0 d'intérêts par an, qui sont toujours à la disposition des déposants.

Les sommes ainsi versées s'élevaient au 30 juin à 3,656,937 fr. 56 c.

CAISSE (Tableau n° 11).

Le mouvement général de la Caisse s'est élevé du 1<sup>er</sup> septembre 1848 au 30 juin 1849 :

Au débit à la somme de .....	106,914,358 fr. 80 c.
Au crédit à .....	106,190,978 72
Le solde en Caisse au 30 juin était de.....	723,380 08

Indépendamment d'une somme de 615,372 fr. 04 c., solde créditeur du Comptoir à la Banque de France.

La moyenne des paiements, par mois, a été de 10,619,097 fr. 87 c.

CONTENTIEUX ET EFFETS EN SOUFFRANCE (Tableau n° 12).

Le chiffre des Effets en souffrance et au contentieux s'élevait au 31 août dernier à la somme de . . . . . 1,389,757 f. 65 c.

A cette époque nous avons divisé cette somme en trois catégories :

La première, comprenant les Effets dont le recouvrement était garanti ou d'une rentrée assurée; elle s'élevait à 901,256 fr. 65 c.

La deuxième comprenait les Effets d'une liquidation longue et en partie éventuelle; elle figurait pour la somme de 408,278 fr.

Enfin, dans la troisième, les créances douteuses ou mauvaises étaient comprises pour 80,223 fr.

Pendant la période du 1<sup>er</sup> septembre 1848 au 30 juin 1849, il a été reçu sur ce contentieux la somme de . . . . . 1,066,131 68

En sorte qu'il ne reste plus dû sur ces Effets en souffrance au 30 juin 1849 que la somme de . . . . . 323,625 f. 97 c.

Les Effets composant cette somme de 323,625 fr. 97 c. ont été l'objet d'un nouvel examen, et ils ont été divisés en trois catégories :

1° 105,073 f. 24 c. Effets garantis ou d'une rentrée assurée;

2° 113,515 08 Effets d'une liquidation longue et en partie éventuelle;

3° 105,037 65 Effets douteux ou mauvais.

Somme égale 323,625 f. 97 c.

A reporter . . . . . 323,625 f. 97 c.

Report . . . . . 323,625 f. 97 c.

Les Effets entrés au contentieux du 1<sup>er</sup> septembre 1848 au 30 juin 1849 se soldent par une somme de . . . . . 424,328 20

Ce nouveau contentieux a été de même l'objet d'un examen attentif, et nous l'avons également divisé en trois catégories :

1° 202,896 f. 37 c. Effets garantis ou d'une rentrée assurée;

2° 149,395 71 Effets d'une liquidation longue et en partie éventuelle;

3° 72,036 12 Effets douteux ou mauvais.

Somme égale 424,328 f. 20 c.

Total général du contentieux au 30 juin 1849 . . . . . 747,954 f. 17 c.

Cette somme, d'après les évaluations ci-dessus indiquées, peut se diviser ainsi :

1° Effets d'une rentrée assurée . . . . . 307,969 f. 61 c.

2° Effets d'une liquidation en partie éventuelle 262,910 79

3° Effets douteux ou mauvais . . . . . 177,073 77

Somme égale . . . . . 747,954 17 c.

Nous vous ferons remarquer, Messieurs, que le contentieux, qui, pendant les cinq premiers mois d'exercice, pour 93,125,587 fr. 51 c. de valeurs escomptées, s'était élevé à la somme de 1,389,757 fr. 65 c., n'a atteint pendant la seconde période de dix mois, pour 98,274,287 fr. 60 c. de valeurs escomptées, qu'une somme de 424,328 fr. 20 c.

Enfin, vous verrez par le compte de Profits et Pertes (Tableau n° 13) que le contentieux, qui s'élève à 747,954 fr. 17 c., a été doté d'une réserve de 346,358 fr. 84 c. (1), destinée à parer aux éventualités de sa liquidation.

(1) Cette somme est ainsi composée :

1° Réserve faite sur les bénéfices de la première période, du 18 mars 1848 au 31 août suivant, 189,453 fr. 70 c.

2° Réserve faite sur les bénéfices de la deuxième période, du 1<sup>er</sup> septembre 1848 au 30 juin 1849, 156,925 14

Somme égale . . . . . 346,358 fr. 84 c.



### CHAPITRE III.

#### FRAIS GÉNÉRAUX.

Les frais généraux de la première période du Comptoir, qui comprenait cinq mois et demi, se sont élevés à la somme de 186,155 fr. 05 c., soit à raison de 37,231 fr. par mois.

Les dépenses du deuxième exercice, qui comprend dix mois, n'ont atteint qu'une somme de 291,681 fr. 78 c., soit à raison de 29,168 fr. 17 c. par mois. Cette somme se répartit de la manière suivante :

Appointements du personnel.....	230,431 f. 48 c.
Fourniture de registres, impressions et papier.....	11,644 20
Ports et affranchissements de lettres.....	12,426 10
Frais divers.....	37,180 30
Ensemble.....	<u>291,681 78</u>

Votre Conseil d'Administration s'est livré à un examen minutieux de ces frais, et s'est assuré que la comptabilité du Comptoir était tenue avec un ordre parfait ; il a pu se convaincre de la régularité des comptes et de l'utilité des dépenses. Des réformes importantes ont été faites dans le personnel, mais il n'a été possible de les opérer que par des suppressions successives, faites de manière à ce que ces économies n'apportassent aucune perturbation dans les besoins du service et dans la bonne administration du Comptoir.

Conformément à l'article 17 des Statuts, le Conseil d'Administration a arrêté le projet de Budget des dépenses pour l'exercice 1849-50. Le chiffre de ce budget s'élève à 260,000 fr. pour l'année, soit à raison de fr. 21,666 66. par mois.

Nous voudrions, Messieurs, que le chiffre de ces dépenses, qui suffira à l'importance actuelle de nos opérations, et même à une augmentation assez

notable, devint insuffisant, car il faudrait qu'un accroissement considérable vint témoigner de la reprise des affaires et d'une prospérité du commerce et de l'industrie, à laquelle le Comptoir s'associerait bien légitimement, après avoir contribué à sa renaissance et à son développement.

#### BILAN AU 30 JUIN 1849.

Le solde du crédit du compte Profits et Pertes, au 31 août dernier, s'élevait à.....	338,943 fr. 85 c.
A déduire pour le réescompte du portefeuille.....	47,375 15
Restait disponible à ce compte.....	<u>291,568 70</u>

A cette époque, nous avons pensé qu'il y avait lieu de prélever sur cette somme un dividende de 3 p. 0/0, qui s'élevait à 102,135 fr., et de laisser au compte de réserve du contentieux une somme de 189,433 fr. 70 c. Mais M. le Ministre des Finances ayant ajourné la distribution de ce dividende de 3 p. 0/0 jusqu'à ce que la rentrée des créances en recouvrement fût plus avancée, nous avons dû attendre qu'une somme importante fût recouvrée sur ce contentieux.

Le 11 mars 1849, nous pouvions annoncer à M. le Ministre des Finances qu'une somme de 908,097 fr. 88 c. était recouvrée sur le chiffre du contentieux, dont l'importance était, au 31 août 1848, de 1,389,757 fr. 65 cent., et nous espérons pouvoir vous faire immédiatement la répartition de ce dividende.

Nous avons tout lieu de croire que M. le Ministre des Finances eût alors autorisé cette répartition sans une réclamation élevée par M. le Préfet de la Seine, au nom du Comité des Finances de la Commission municipale de la ville de Paris.

MM. les Délégués de la ville de Paris avaient cependant donné leur approbation à la distribution de ce dividende, ainsi que le constate le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 14 septembre dernier.

Mais M. le Ministre des Finances ne crut pas devoir passer outre, et ce n'est que lorsque la Commission municipale, mieux éclairée, eut reconnu que la situation des affaires du Comptoir justifiait complètement l'approbation donnée par ses Délégués, que M. le Ministre des Finances, par sa lettre du 28 mai dernier, autorisa la répartition du dividende de 3 p. 0/0 qui vous a été distribué à compter du 1<sup>er</sup> juin 1849.

Nous avons cru devoir entrer dans ces détails, afin de vous expliquer le retard que nous avons été forcés d'apporter à la répartition de ce dividende.

Nous mettons sous vos yeux les Tableaux n<sup>os</sup> 13 et 14, contenant le compte de Profits et Pertes depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1848 jusqu'au 30 juin 1849, et le résumé du bilan de la Société à cette dernière date.

Il résulte du Tableau n <sup>o</sup> 13 que les bénéfices de toute nature se sont élevés à.....	1,111,408 fr. 44 c.
Et les dépenses à.....	757,619 15

En sorte que le solde au crédit du compte de Profits et Pertes est de..... 353,789 fr. 29 c.

Dont il convient de déduire, pour le réescompte du portefeuille au 30 juin 1849..... 72,574 15

Ce qui réduit le bénéfice net à..... 281,215 f. 14 c.

Après avoir attentivement examiné cette situation, nous avons pensé qu'il convenait de répartir ainsi ce solde de 281,215 fr. 14 c.

1<sup>o</sup> 124,290 fr. » c. aux actionnaires, soit 3 p. 0/0 sur un capital de 4,143,000 fr., montant des actions payées (1);

A reporter 124,290 fr. » c.

(1) M. le Ministre des Finances ayant approuvé la distribution de ce dividende, il sera payé, à compter du 1<sup>er</sup> août 1849, à la Caisse du Comptoir.

Report.....	124,290 fr. »	
2 <sup>o</sup> 156,925 14		au compte de réserve destiné à parer aux pertes sur les Effets restés en souffrance pendant la période du 1 <sup>er</sup> septembre 1848 au 30 juin 1849.
<hr/>		
Somme égale	281,215 fr. 14 c.	

En résumé, Messieurs, le Comptoir National de Paris depuis son existence, c'est-à-dire pendant quinze mois, après une révolution qui avait fait éclater une des plus grandes crises industrielles et commerciales que notre pays ait eu à subir, a escompté 244,297 Effets pour une somme de 192,455,260 fr. 81 c.

Il a reçu à l'en-		
caissement.....	134,899 Effets	d <sup>e</sup> 28,693,100 38
<hr/>		
Ensemble	379,496 Effets	d <sup>e</sup> 224,148,361 fr. 19 c.

Sur le montant de ces escomptes, 30,561 Effets, représentant une somme de 17,262,589 fr., ont été remboursés à la Banque de France, faute de paiement par les Souscripteurs; — 18,650 Effets, représentant une somme de 9,445,118 fr., ont été remboursés par nos cédants avant protêt; — 11,911 Effets, représentant une somme de 7,817,471 fr., ont été protestés; — 5,415 Effets, représentant une somme de 2,026,929 fr., ont été remboursés après protêt; — enfin 6496 Effets, représentant une somme de 5,790,541 fr. 52 c., sont entrés au contentieux.

4552 Effets, représentant 5,044,553 fr. 82 c., ont été remboursés depuis, et le chiffre du contentieux existant au 30 juin dernier ne s'élève qu'à 747,954 fr. 17 c.

Enfin, le Comptoir National, pour cette période de quinze mois, aura pu répartir à ses Actionnaires 226,425 fr., soit un dividende de 6 p. 0/0, et laisser au compte de réserve destiné à parer aux éventualités du contentieux une somme de 346,358 fr. 84 c.

Ainsi, le Comptoir a escompté au commerce de Paris pour plus de 200 mil-

lions de francs de papier, sur lesquels 17 millions n'ont pas été payés à présentation. Il ressort de ce dernier chiffre que le Comptoir est venu en aide aux maisons embarrassées pour une somme quatre fois plus forte que son capital disponible; et cependant, comme nous venons de vous le dire, le solde du contentieux au 30 juin dernier était réduit à la somme de 747,000 fr.

Messieurs, de tels résultats sont la seule réponse que le Conseil d'Administration et la Direction veuillent opposer aux attaques et aux insinuations dirigées contre le Comptoir, car ils constatent l'importance des services qu'il a rendus, en même temps qu'ils donnent la mesure de l'esprit de libéralité et de prudence qui a présidé à ses opérations.

Ces résultats n'ont pu être obtenus qu'avec le concours éclairé de la Banque de France, le dévouement de MM. les Membres du Conseil d'Escompte et de MM. les Administrateurs des Sous-Comptoirs de garantie, l'activité et le zèle de nos chefs de service et de tous nos employés. Votre Conseil d'Administration est heureux de pouvoir saisir cette circonstance de leur en témoigner publiquement sa gratitude.

## DEUXIÈME PARTIE.

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ESCOMPTE;

ÉLECTION DE CINQ MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

L'article 22 de nos Statuts est ainsi conçu :

« Il y a un Conseil d'Escompte; ce Conseil sera composé par spécialité d'industrie. »

« Ses membres seront nommés par le Conseil d'Administration, qui en déterminera le nombre. »

Conformément à ces dispositions, le Conseil d'Administration, dans sa séance du 15 mars 1848, a décidé :

« Que le nombre des membres du Conseil d'Escompte n'excéderait pas soixante; que ce Conseil serait renouvelé par moitié tous les six mois; que les noms des sortants pour le premier renouvellement partiel seraient désignés par le sort, et enfin que les membres dudit Conseil seraient indéfiniment rééligibles. »

La nécessité de composer ce Conseil de manière à ce que chaque spécialité d'industrie y fût représentée fit porter le nombre de ses membres momentanément au chiffre de soixante-cinq; mais le Conseil d'Administration, voulant rentrer dans la lettre de sa délibération, a tiré au sort les noms de trente-cinq des membres du Conseil d'Escompte et n'a procédé qu'à l'élection de trente membres.

Les membres non sortis par le sort sont :

- |                    |               |                    |
|--------------------|---------------|--------------------|
| MM. Allain-Niquet. | MM. Grenar J. | MM. Lucy-Sédillot. |
| Aschermann.        | Griffe.       | Outin (J.-P.).     |
| Bonnevie.          | Guerry.       | Pellou (Jh.).      |
| Cléry.             | Hautoy.       | Planche.           |
| Courtois.          | Lacasse.      | Plançon.           |
| De Clermont.       | Leduc.        | Saillofest.        |
| Didot.             | Leduc (E.).   | Salmon (Auguste).  |
| Ducel (J.-J.).     | Lemoine.      | Thibaut (Germain). |
| Galichon.          | Legendre.     | Thouvenin.         |
| Giraudeau.         | Loridan.      | Thuilot.           |

Les trente membres élus sont :

- |                  |                   |                    |
|------------------|-------------------|--------------------|
| MM. Evette aîné. | MM. Claudon.      | MM. Mandrou.       |
| Lainé.           | Christoffe.       | Gautier.           |
| Monpelas.        | Calla fils.       | Tétu.              |
| Mauguin.         | Cavare (Virgile). | Riverin.           |
| Lambert.         | Delaleu.          | Tavernier.         |
| Launay-Hautin.   | Cerceuil.         | Sangnier (Amédée). |
| Lecou.           | Dubuy.            | Duchemin.          |
| Lebel.           | Truelle.          | Boch.              |
| Baillière.       | Dehaynin.         | Joly aîné.         |
| Blazy.           | Barbier.          | Jeanti jeune.      |

Enfin l'article 15 des Statuts dit :

« Les Administrateurs sont renouvelés par tiers chaque année.

« Ils sont rééligibles.

« Les membres sortant les deux premières années sont indiqués par le

« sort. »

Conformément à ces dispositions, le Conseil d'Administration, dans sa séance du 17 courant, a procédé au tirage au sort de ceux de ses membres qui doivent être ou remplacés ou réélus. Ce sont :

- MM. Laveissière.
- Boissaye.
- Le Villain.
- Brassac.
- Melon.

Vous allez être appelés, Messieurs, à procéder à leur remplacement ou à leur réélection.

N° 1.

ÉTAT DES ACTIONS SOUSCRITES.

	ACTIONS.	SOMMES.	SOMMES.
Le nombre des Actions entières libérées est de.....	7,791	5,893,500	"
Le nombre des dixièmes d'action souscrits et libérés est de 1,867, représentant.....	186 <sup>7</sup> / <sub>10</sub>	93,530	"
TOTAL.....	7,977 <sup>7</sup> / <sub>10</sub>	5,988,850	"
Le montant des retenues restant à convertir en actions et en dixièmes d'action est de.....			125,860 95
Les à-compte touchés sur les actions souscrites et non libérées sont de.....			50,532 50
CAPITAL réalisé au 30 juin 1849.....			4,445,065 25
Le nombre des actions souscrites et non libérées est de.....	537	278,500	"
A déduire : à-compte touchés .....		50,532 50	
			248,147 70
CAPITAL souscrit au 30 juin 1849.....	8,554 <sup>7</sup> / <sub>10</sub>		4,591,210 95

N° 2.

ÉTAT DES EFFETS ESCOMPTÉS, A DEUX SIGNATURES AU MOINS, SUR PARIS ET LA PROVINCE (1).

	EFFETS.	SOMMES.
SEPTEMBRE 1848..... 26 jours.....	16,679	10,541,847 15
OCTOBRE..... 26 — .....	15,953	9,509,014 90
NOVEMBRE..... 25 — .....	15,197	8,421,964 57
DÉCEMBRE..... 26 — .....	15,507	7,897,002 15
JANVIER 1849..... 26 — .....	11,630	7,505,640 "
FÉVRIER..... 24 — .....	9,777	5,766,990 90
MARS..... 27 — .....	9,029	5,612,492 05
AVRIL..... 25 — .....	8,472	6,598,569 48
MAI..... 27 — .....	9,549	5,100,422 86
JUIN..... 26 — .....	10,459	7,427,590 15
258 jours.	120,054	75,781,554 17
Moyenne de l'importance de chaque Effet escompté.....		614 67
Moyenne des escomptes de cette catégorie par jour, du 1 <sup>er</sup> septembre au 30 juin 1849, 258 jours.		283,974 95

(1) L'escompte des récépissés de marchandises et ceux faits par l'intermédiaire des Sous-Comptoirs de garantie ne sont pas compris dans cet état; ils forment l'objet des Tableaux N<sup>os</sup> 3 et 4.

N° 3.

ÉTAT GÉNÉRAL DES RÉCÉPISÉS DE MARCHANDISES ESCOMPTÉS, PAR NATURE D'INDUSTRIE ET DE COMMERCE, INDÉPENDAMMENT DE CEUX PRÉSENTÉS A L'ESCOMPTE PAR L'INTERMÉDIAIRE DES SOUS-COMPTOIRS DE GARANTIE.

	BOUTES CIRIQUES, SUIS, PERLES COUVALES.		VER, FONTE, AGER, CUIRE, PORE, BROU, VOL, SAC.		TISSUS - TOUVERIE, MOUTURES, FILS DE LIA, TAPIS.		BOIS D'ACACIE, LIÈGE, YUCCÉ, GRILL.		PAPIERS.		CUIRS.		VINS, EAUX-DE-VIE.		DIVERS, BRASSERIE, CHAPLAINISSES DE VILLE, TISSUS DE CUIR.		TOTAL.	
	Effets.	Sommes.	Effets.	Sommes.	Effets.	Sommes.	Effets.	Sommes.	Effets.	Sommes.	Effets.	Sommes.	Effets.	Sommes.	Effets.	Sommes.	Effets.	Sommes.
SEPTEMBRE.....	8	56,074 93	71	505,562 04	65	185,152 63	4	12,059 10	4	12,080 99	2	10,080 99	8	11,000 99	1	4,060 99	157	357,669 64
OCTOBRE.....	20	159,384 15	60	250,748 35	133	625,120 84	1	2,824 50	11	71,802 50	45	45,356 05	48	45,356 05	4	7,790 99	274	1,156,804 59
NOVEMBRE.....	41	42,435 50	116	350,697 55	96	375,490 95	10	13,235 10	14	43,765 50	17	21,736 50	2	8,193 55	7	1,060 99	288	992,775 95
DÉCEMBRE.....	17	61,909 45	60	147,275 55	118	365,648 46	2	3,000 99	13	69,362 50	14	12,985 55	2	6,903 55	1	1,060 99	144	342,501 19
JANVIER.....	24	462,955 60	75	248,754 65	104	147,865 50	3	11,329 50	7	25,418 75	9	25,418 75	16	25,418 75	15	6,903 55	252	685,681 51
FÉVRIER.....	9	48,245 55	50	250,228 65	94	502,964 20	6	8,300 99	9	35,623 50	6	35,623 50	10	24,490 50	2	1,060 99	250	628,001 40
MARS.....	5	57,674 95	77	255,592 55	75	518,584 20	9	25,057 50	5	4,300 99	7	7,449 80	7	7,449 80	9	51,082 63	219	790,646 50
AVRIL.....	4	4,400 99	61	225,507 55	55	76,588 65	7	14,339 99	5	4,300 99	7	17,178 99	7	17,178 99	1	1,060 99	116	559,417 85
MAI.....	1	163,287 40	54	206,075 15	111	222,991 40	2	3,000 99	2	4,300 99	2	4,300 99	2	4,300 99	1	1,060 99	180	612,589 95
JUIN.....	156	915,749 89	703	2,429,086 15	951	2,805,800 20	12	46,877 10	66	295,398 25	75	95,652 50	46	152,527 80	80	3061 6,874,428 88		

N° 4.

SOUS-COMPTOIRS.

	LIBRAIRIE.		MÉTALX.		ENTREPRENEURS.		DENRÉES COLONIALES.		MERCERIE, BONNETERIE.		MATIÈRES HUMIDES ET TISSUS.		TOTAL.	
	Effets.	Sommes.	Effets.	Sommes.	Effets.	Sommes.	Effets.	Sommes.	Effets.	Sommes.	Effets.	Sommes.	Effets.	Sommes.
SEPTEMBRE.....	21	145,181 65	81	444,870 99	126	924,459 75	2	15,000 99	47	105,644 50	2	4,508 99	973	1,618,155 70
OCTOBRE.....	25	225,524 75	89	610,410 44	102	488,575 20	4	51,154 50	25	48,505 80	5	4,508 99	249	1,592,521 69
NOVEMBRE.....	28	176,800 65	72	310,368 20	124	416,915 85	4	15,000 99	50	51,921 95	5	4,508 99	258	1,557,708 50
DÉCEMBRE.....	25	156,766 05	74	456,435 54	135	908,708 85	2	15,000 99	29	63,579 85	5	4,508 99	279	1,547,509 75
JANVIER.....	20	139,552 10	76	604,598 54	67	322,553 45	2	15,000 99	34	29,818 80	5	4,508 99	181	1,397,905 54
FÉVRIER.....	25	139,073 85	52	530,425 99	93	958,943 90	2	15,000 99	14	25,185 80	5	4,508 99	189	1,407,188 80
MARS.....	26	141,073 85	51	528,270 99	122	1,022,515 55	21	175,194 99	10	41,084 05	5	4,508 99	250	1,762,540 25
AVRIL.....	28	154,282 90	60	571,074 42	111	785,187 65	11	171,947 50	5	12,284 05	5	4,508 99	217	1,555,101 57
MAI.....	23	124,565 90	70	651,015 99	151	1,283,016 40	54	402,218 50	4	9,545 99	5	4,508 99	267	2,449,967 80
JUIN.....	23	124,565 90	48	427,505 99	195	1,652,093 15	28	277,108 99	8	24,962 10	5	4,508 99	505	2,486,127 15
	261	1,699,785 40	675	4,768,891 10	1,227	9,614,728 40	102	1,088,082 50	187	412,551 65	5	4,508 99	2,155	17,618,524 55

N° 5.  
ÉTAT DES REMISES SUR LA PROVINCE, REÇUES DES CLIENTS DE PARIS  
POUR L'ENCAISSEMENT.

	EFFETS.	SOMMES.
SEPTEMBRE 1848. 26 jours.....	9,353	1,875,160 71
OCTOBRE..... 26 d°.....	7,807	1,665,744 17
NOVEMBRE..... 25 d°.....	7,416	1,430,069 14
DÉCEMBRE..... 26 d°.....	8,406	1,630,011 80
JANVIER 1849..... 26 d°.....	6,339	1,190,713 18
FÉVRIER..... 24 d°.....	5,349	959,282 06
MARS..... 27 d°.....	5,000	1,033,990 79
AVRIL..... 25 d°.....	5,084	923,326 70
MAI..... 27 d°.....	4,896	1,049,828 20
JUIN..... 26 d°.....	5,208	1,030,016 88
TOTAL... 258 jours.....	64,858	12,788,143 63
La moyenne de chaque Effet est de.....		197 17
La moyenne, par jour, des remises prises à l'encaissement, du 1 <sup>er</sup> septembre au 30 juin, 258 jours, est de.....		49,566 45

N° 6.  
ÉTAT DES VALEURS SUR L'ÉTRANGER.

	EFFETS.	SOMMES.
SEPTEMBRE 1848.....	10	16,866 60
OCTOBRE.....	31	40,030 89
NOVEMBRE.....	26	70,083 30
DÉCEMBRE.....	17	27,536 65
JANVIER 1849.....	11	36,114 70
FÉVRIER.....	69	693,963 11
MARS.....	9	6,197 20
AVRIL.....	14	32,394 3
MAI.....	37	132,199 25
JUIN.....		
	224	1,055,385 70
La moyenne de chaque Effet est de.....		4,711 55

N° 7.  
RÉESCOMPTE A LA BANQUE DE FRANCE.

	EFFETS.	SOMMES.	INTÉRÊTS BONIFIÉS	MOYENNE EN SOMME des réescomptes par jour dans chaque mois.
SEPTEMBRE 1848. 26 jours.....	7,519	6,233,845 68	36,307 08	239,763 29
OCTOBRE..... 26 d°.....	7,751	6,142,815 67	33,657 32	236,262 14
NOVEMBRE..... 25 d°.....	5,894	5,902,810 92	27,733 32	236,112 43
DÉCEMBRE..... 26 d°.....	8,602	6,450,857 44	31,935 84	248,109 90
JANVIER 1849... 26 d°.....	3,895	4,575,992 30	19,368 75	175,999 70
FÉVRIER..... 24 d°.....	3,681	3,638,479 24	15,507 49	151,603 30
MARS..... 27 d°.....	3,939	3,671,421 23	14,948 93	135,978 56
AVRIL..... 25 d°.....	4,788	3,063,259 06	12,674 26	122,530 36
MAI..... 27 d°.....	2,226	3,985,413 36	15,193 66	147,607 90
JUIN..... 26 d°.....	5,417	3,523,160 45	17,362 15	135,506 17
	53,712	47,188,055 35	224,688 80	
Moyenne des réescomptes par jour, du 31 août 1848 au 30 juin 1849, 258 jours...				182,899 44

N° 8.  
ÉTAT DES EFFETS SUR PROVINCE ENVOYÉS EN RECOUVREMENT.

	EFFETS.	SOMMES.
Il a été envoyé aux Comptoirs nationaux.....	36,380	7,722,870 15
do... aux Correspondants divers.....	59,972	13,629,508 05
	96,352	(1) 21,352,378 20
<i>Les envois ci-dessus proviennent :</i>		
1° Des clients de Paris, encaissements et escomptes.....	77,025	14,977,529 83
2° Des correspondants de province.....	19,327	6,374,848 37
	96,352	21,352,378 20

(1) Indépendamment d'une somme de 5,285,035 fr. 67 c., en 1247 Effets sur les villes où la Banque de France a une succursale, et qui ont été réescomptés à la Banque.



N° 11.

CAISSE.  
SITUATION SOMMAIRE AU 30 JUIN 1849.

	RECETTES.	DÉPENSES.
Solde au 31 Aout 1848.....	1,474,305 68	
SEPTEMBRE.....	11,637,572 39	12,277,779 75
OCTOBRE.....	12,973,302 68	12,682,600 28
NOVEMBRE.....	11,880,130 76	11,742,562 35
DÉCEMBRE.....	11,249,347 66	11,126,573 27
JANVIER 1849.....	10,535,980 53	11,051,011 22
FÉVRIER.....	8,141,757 47	8,009,040 »
MARS.....	9,783,343 53	9,944,838 55
AVRIL.....	9,045,699 07	9,244,516 83
MAI.....	9,298,803 54	9,084,924 07
JUIN.....	10,894,115 49	11,027,132 40
	106,914,358 80	106,190,978 72
Solde au 30 juin 1849.....	» »	723,380 08
La moyenne des paiements, par mois, est de 10,619,097 fr. 87 c.....	106,914,358 80	106,914,358 80

N° 15.

PROFITS ET PERTES.

Récompte du Portefeuille au 31 août 1848.....	47,575 15	
Intérêts et changes sur les bordereaux admis à l'escompte.....	911,216 51	1,111,408 44
Intérêts et changes sur les comptes courants.....	94,484 51	
Changes sur les remises à l'encaissement.....	58,552 47	
Intérêts bonifiés par le Comptoir à la Banque de France.....	224,688 80	
Intérêts et pertes diverses bonifiés par le Comptoir.....	51,544 94	
Intérêts bonifiés en comptes courants par le Comptoir.....	209,705 65	757,619 15
Port et affranchissement de lettres.....	12,426 10	
Fournitures de registres, d'impressions et de papier.....	11,644 20	
Frais généraux de toute nature.....	57,180 50	
Appointements.....	250,451 18	
Solde au crédit de Profits et Pertes.....	555,789 29	
Récompte du Portefeuille, au 30 juin 1849.....	72,574 15	
Bénéfice net.....	281,215 14	
Le bénéfice net de l'exercice au 31 août 1848 était de.....	291,568 70	
Le bénéfice net du présent exercice est de.....	281,215 14	
ENSEMBLE.....	572,783 84	

La répartition en a été faite de la manière suivante :

	DIVIDENDES aux actionnaires.	RÉSERVE pour le contentieux.	TOTAL.
Exercice au 31 août 1848.....	102,155 »	189,455 70	291,568 70
Exercice au 30 juin 1849.....	124,290 »	156,925 14	281,215 14
	226,425 »	346,380 84	572,783 84

N° 12.

CONTENTIEUX.

	DÉBIT.		CRÉDIT.		TOTAL DU DÉBIT PAR MOIS.		TOTAL DU CRÉDIT PAR MOIS.		SOLDES PAR MOIS.	
	Effets.	Sommes.	Effets.	Sommes.	Effets.	Sommes.	Effets.	Sommes.	Effets.	Sommes.
SOLDE au 31 août 1848..	1,866	1,589,737 63	»	»	»	»	»	»	1,866	1,589,737 63
SEPTEMBRE 30	676	402,188 56	376	427,743 08	2,542	1,791,946 01	576	427,743 08	1,966	1,564,202 95
OCTOBRE 31	495	548,704 79	438	555,051 33	5,037	2,140,630 80	1,054	982,774 45	2,005	1,157,876 37
NOVEMBRE.. 30	528	502,121 49	528	375,920 15	5,565	2,442,772 29	1,562	1,556,694 56	2,005	1,086,077 75
DÉCEMBRE. 31	424	286,443 01	282	259,429 44	5,789	2,729,215 50	1,644	1,596,124 »	2,145	1,155,091 50
JANVIER 31	292	254,174 51	242	266,949 24	4,081	2,965,589 61	1,886	1,865,075 24	2,195	1,100,516 37
FÉVRIER 28	217	181,176 91	534	285,446 57	4,298	3,144,566 52	2,220	2,146,519 81	2,078	998,046 71
MARS. . 31	107	79,482 54	162	161,805 02	4,405	3,224,048 86	2,582	2,508,524 85	2,025	915,724 05
AVRIL. . 30	108	76,751 54	152	120,015 76	4,515	3,500,800 40	2,514	2,428,540 59	1,999	872,459 81
MAI. . . 31	100	98,062 42	155	146,450 55	4,615	3,598,862 82	2,669	2,574,770 92	1,944	824,091 90
JUIN... 30	175	154,552 21	175	210,669 94	4,788	3,555,595 05	2,844	2,785,440 86	1,944	747,954 17
SOLDE AU 30 Juin 1849..			1,944	747,954 17						
	4,788	3,555,595 05	4,788	3,555,595 05	»	»	»	»	»	»

SOLDE DU CONTENTIEUX au 30 juin 1849..... 747,954 fr. 17 c.

RÉSUMÉ PAR CATÉGORIES.

	CRÉANCES GARANTIES ou d'une rentrée assurée.	CRÉANCES DOUTEUSES et en partie éventuelles.	CRÉANCES considérées COMME MAUVAISES.	TOTAL.
Arrière au 31 août 1848.....	105,075 24	115,515 08	105,037 63	325,628 97
Arrière du 31 août 1848 au 30 juin 1849...	202,896 57	149,595 71	72,056 12	424,528 20
TOTAL..... Fr.	307,969 61	262,910 79	177,075 77	747,954 17



COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE.

PROCÈS-VERBAL  
DE  
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE  
DU 27 JUILLET 1849.

L'an mil huit cent quarante-neuf, le vendredi vingt-sept juillet, à midi, l'Assemblée générale des Actionnaires du Comptoir National d'Escompte, convoquée par le Directeur, en conformité de l'article 25 des Statuts, s'est réunie au siège de la Société.

A une heure moins un quart, quatre-vingt-seize Actionnaires étrangers au Conseil d'Administration ayant signé la feuille de présence, l'Assemblée, conformément à l'article 26 des Statuts, s'est trouvée constituée, et la séance a été ouverte.

M. Biesta, Directeur, préside l'Assemblée.

La feuille de présence constatant que les deux plus forts actionnaires présents sont : MM. d'Argout, Gouverneur de la Banque de France, et Cléry, Syndic de la Compagnie des Marchands de Bois, M. le Président les proclame scrutateurs et les prie de vouloir bien venir prendre place au bureau.

Le bureau, composé de MM. Biesta, d'Argout et Cléry, désigne pour secrétaire M. Lucy-Sédillot, Juge au Tribunal de Commerce, qui déclare accepter ces fonctions et prend place au bureau.

Le bureau ainsi constitué, M. le Président invite le secrétaire à donner lecture du procès-verbal de la précédente Assemblée générale, qui est adopté sans réclamation.

A la suite de cette lecture, M. Biesta, conformément à l'article 26 des Statuts, rend compte à l'Assemblée des opérations du Comptoir depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1848 jusqu'au 30 juin dernier.

Ce Rapport est écouté avec une attention soutenue.

N° 14.

RÉSUMÉ DU BILAN AU 30 JUIN 1849.

ACTIF.		PASSIF.	
Actions du Comp- toir.....	248,147 70	Capital.....	90,000,000
Actions souscrites et non payées.....	2,273,389 03	Capital.....	90,000,000
Actions à la souche non encore souscrites.....	6,667,000	Réalisé en actions souscrites.....	93,530
Obligation de la ville de Paris non négociable.....	6,666,300	Réalisé en retenuës à convertir en actions.....	123,860 93
Bon du Trésor public non négociable.....	723,380 08	A réaliser : actions en portefeuille.....	2,323,436 75
Caisse. — Espèces en Caisse.....	613,372 04	Réalisé en une obligation de la ville de Paris non négoc. et pour son tiers..	6,667,000
Banque de France. — Espèces à la Banque.....	53,431 80	Réalisé en un Bon du Trésor public, non négoc., pour le 1/3 à la charge de l'Etat	6,666,300
Rentes sur l'Etat. — Bons du Trésor convertis en 5 p. 0/0.....	2,750	Tresor public. — Son Prêt subventionnel.....	5,000,000
Rentes 5 p. 0/0 prises en paiement d'un débiteur.....	36,431 80	Rentes à encaisser. — Effets sur la province pris à l'encaissement.....	1,184,394 33
5,434 Effets sur Paris, en portefeuille.....	10,824,004 27	Compte de réserve pour le contentieux.....	346,338 84
2,080 Effets sur la province, en portefeuille.....	636,343 66	Dividende des Actions.....	124,290
3 Effets sur l'étranger, en portefeuille.....	5,117 90	Profits et Pertes — Réserve du portef. au 30 juin 1849.	72,374 13
Effets en souffrance. — Créances arriérées.....	747,934 17	Comptes d'escompte. — Bordereaux à payer.....	324,105 99
Frais de premier établissement. — Achats de caisses, bureaux, etc.....	10,136 73	Comptes courants. — Comptes de dépôts à 4 p. 0/0.....	5,636,937 36
Correspondants de province. — Remises faites pour l'encaissement.....	73,431 73	Comptes courants. — Comptes courants à 5 p. 0/0.....	1,231,193 08
	50,218,219 13		50,218,219 13

Il est décidé qu'il sera transcrit à la suite du procès-verbal de la séance de l'Assemblée générale.

M. le Président fait connaître à l'Assemblée que, conformément au règlement intérieur du Comptoir, le Conseil d'Administration s'est occupé, dans sa séance du 17 juillet courant, du renouvellement des membres sortants du Conseil d'Escompte et proclame en conséquence le nom des membres réélus. ( Voir page 22. )

M. le Président annonce que, pour se conformer aux articles 14 et 15 des Statuts, l'Assemblée générale va procéder au remplacement ou à la réélection des cinq membres sortants du Conseil d'Administration désignés par le sort. ( Voir page 23. )

Il est procédé, conformément aux prescriptions de l'article 26 des Statuts, à un scrutin secret et individuel sur chacun des cinq membres qui doivent remplacer les membres sortants du Conseil d'Administration.

Ces cinq scrutins donnent les résultats suivants.

1<sup>er</sup> Scrutin. — M. Laveissière (J.-F.), membre sortant.

85 bulletins :

522 voix ;

Majorité absolue, 262.

M. Laveissière (J.-F.), ayant obtenu 503 voix, est élu membre du Conseil d'Administration du Comptoir National d'Escompte.

2<sup>e</sup> Scrutin. — M. Boissaye, membre sortant.

83 bulletins :

509 voix ;

Majorité absolue, 255.

M. Boissaye, ayant obtenu 478 voix, est élu membre du Conseil d'Administration du Comptoir National d'Escompte.

3<sup>e</sup> Scrutin. — M. Le Villain, membre sortant.

85 bulletins :

521 voix ;

Majorité absolue, 261 voix.

M. Le Villain, ayant obtenu 494 voix, est élu membre du Conseil d'Administration du Comptoir National d'Escompte.

4<sup>e</sup> Scrutin. — M. Brassac, membre sortant,

83 bulletins :

519 voix ;

Majorité absolue, 260.

M. Brassac, ayant obtenu 504 voix, est élu membre du Conseil d'Administration du Comptoir National d'Escompte.

5<sup>e</sup> Scrutin. — M. Melon, membre sortant.

83 bulletins :

519 voix.

Majorité absolue, 260.

M. Melon, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, est élu membre du Conseil d'Administration du Comptoir National d'Escompte.

En conséquence des scrutins ci-dessus, M. le Président proclame membres du Conseil d'Administration du Comptoir National d'Escompte :

MM. LAVEISSIÈRE,

BOISSAYE,

BRASSAC,

LE VILLAIN,

MELON.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à trois heures.

Signé Hipp. BIESTA, Directeur du Comptoir National, *Président.*

D'ARGOUT, Gouverneur de la  
Banque de France,  
CLÉRY, Syndic de la Comp<sup>ie</sup> } *Scrutateurs.*  
des Marchands de Bois,

LUCY-SÉDILLOT, Juge au Tribunal de Commerce,  
*Secrétaire.*

M. Le Villain, ayant obtenu 124 voix, est élu membre du Conseil d'Admin-  
istration du Comptoir National d'Escompte.

M. Bresson, membre sortant.

83 bulletins.

619 voix.

Majorité absolue, 200.

M. Bresson, ayant obtenu 204 voix, est élu membre du Conseil d'Admin-  
istration du Comptoir National d'Escompte.

M. Bresson, membre sortant.

83 bulletins.

619 voix.

Majorité absolue, 200.

M. Bresson, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, est élu membre du  
Conseil d'Administration du Comptoir National d'Escompte.

En conséquence des résolutions ci-dessus, M. le Président procède au  
prés du Conseil d'Administration du Comptoir National d'Escompte :

M. L. LARRIVÉE,

Président.

M. BRESSON,

Vice-Président.

M. LAROCHE,

Secrétaire.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à trois heures.

Signé par M. L. LARRIVÉE, Président du Comptoir National d'Escompte.

DARBOIS, Gouverneur de la

Banque de France,

CLÉRY, Syndic de la Compagnie

des Marchands de Bois,

LUCY-SÉBASTOT, Juge au Tribunal de Commerce,

Secrétaire.